

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 septembre 2021**

**Rapporteur :  
Monsieur Ronan L'HER**

**N° 16**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 07/10/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021  
(accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Financement de l'opération Report'AJE en Cornouaille**

**L'association Jeunesse et Entreprises fait évoluer son opération « Entreprises de Cornouaille à cœur » vers un autre format, compatible avec les recommandations sanitaires, nommé « Report'AJE ». Afin de mettre en œuvre cette opération sur l'année scolaire 2021-2022, l'AJE sollicite le soutien de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 10 000 €.**

\*\*\*

Créée en 1986 et reconnue d'utilité publique en 1991, l'Association Jeunesse et Entreprises (AJE) travaille à l'instauration de liens actifs et concrets entre le monde de l'entreprise et le monde de l'éducation. Sa vocation est de rapprocher jeunes et entreprises, avec le relais des enseignants et des parents d'élèves. L'Association Jeunesse et Entreprises possède plus d'une trentaine de points d'ancrage en France à travers son réseau de Clubs AJE et une équipe d'experts bénévoles, tous issus du monde professionnel ou du milieu éducatif. Quimper Bretagne Occidentale subventionne le fonctionnement de cette association, à hauteur de 5 000 €, tous les ans, au titre du soutien aux réseaux économiques.

Depuis 2017, l'association organise, en partenariat avec QBO, la manifestation « Entreprises de Cornouaille à cœur », au parc des expositions. L'objectif de ce rendez-vous est de contribuer à la découverte des principes de fonctionnement et de la diversité du monde économique, d'amener l'élève à prendre conscience que le monde économique et professionnel est en constante évolution, de favoriser des démarches pour appréhender les possibilités de formation et d'accès aux différents champs professionnels, de valoriser et donner du contenu aux apprentissages...

Compte tenu du contexte sanitaire, le format de l'évènement évolue en passant d'un temps fort d'une journée à des interventions plus ciblées et ceci tout au long de l'année scolaire 2021-2022, dans les collèges, auprès des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, avec des actions « Report'AJE ».

L'AJE, par l'intermédiaire des enseignants, sollicite les jeunes à partir à la découverte d'une entreprise et à rencontrer son dirigeant et les salariés afin d'y construire un reportage pour la mettre en valeur : histoire, identité, fonctionnement, métiers, etc. L'action Report'AJE sensibilise les collégiens au fonctionnement d'une entreprise tout en valorisant leur expression écrite et orale par l'intermédiaire d'un reportage réalisé en petits groupes d'élèves (chaque classe est répartie en plusieurs équipes). L'opération entre dans le cadre d'un projet pédagogique d'établissement. La réalisation du reportage fixe les connaissances acquises et pousse à la curiosité. L'action met en avant les compétences entrepreneuriales et l'esprit d'équipe ainsi que le degré d'investissement du personnel rencontré. L'entreprise comme les jeunes font ainsi naître une confiance mutuelle sur les messages clés à diffuser.

Les collègues sollicités de QBO par L'AJE pour intégrer l'opération sont : Pierre Stéphan, Saint Pierre à Briec ; Brizeux, La Tour d'Auvergne, La Tourelle, Max Jacob, La Sablière, Saint Yves, Saint Jean-Baptiste, Sainte Thérèse, Diwan à Quimper.

L'AJE sollicite une subvention de 10 000 € auprès de Quimper Bretagne Occidentale pour l'organisation de cette opération.

\*\*\*

Mme Claire LEVRY-GERARD et MM. Marc ANDRO et Raymond MESSAGER étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (1 abstention ; 50 suffrages exprimés dont 50 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Jeunesse et Entreprises au titre de l'année scolaire 2021/2022.